



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Direction des Sécurités
SIDPC**

Nîmes, le 13 janvier 2025

Affaire suivie par : Natacha MOLOT
Téléphone : 04 66 36 40 56
Courriel : natacha.molot@gard.gouv.fr

Le préfet du Gard

à

Liste de destinataires in fine

Objet : Plan VIGIPIRATE – Posture Hiver - printemps 2025 – Maintien au niveau « Urgence Attentat »

Référence : Note n°10004/SGDSN/PSE/S du 10 janvier 2025 relative à l'adaptation de la posture Vigipirate

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan VIGIPIRATE pour la période « hiver - printemps 2025 », applicable à compter du 15 janvier 2025 et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Urgence attentat » au regard de la menace terroriste et de l'instabilité au Proche et Moyen-Orient. Dans ce contexte, la nouvelle posture, marquée par des périodes de congés scolaires et de fêtes religieuses, maintient l'accent sur :

- la sécurité des lieux de culte et des établissements scolaires ;
- la sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux ;
- la sécurité des transports collectifs et des bâtiments publics et institutionnels.

La capacité à faire face à une attaque terroriste dans les lieux de rassemblement de personnes demeure une priorité. Il convient de conserver **une vigilance maximale** et de renforcer les dispositifs de sécurité à **l'occasion des grands rassemblements** festifs, culturels et sportifs. Les derniers événements survenus en Allemagne et aux Etats-Unis montrent combien la menace est forte et les terroristes prompts à exploiter d'éventuelles fragilités dans les dispositifs.

Je vous rappelle que les organisateurs, les gérants, les responsables ou exploitants de lieux avec présence du public, qu'ils s'agissent de particuliers, d'associations, de sociétés privées ou de collectivités territoriales, sont responsables de la sécurité du public accueilli et doivent garantir des conditions de sécurité optimales en mettant en œuvre tous les moyens adaptés (mesures de prévention situationnelle, agents de sécurité privée, organisation de l'alerte et d'un plan de sécurité, etc).

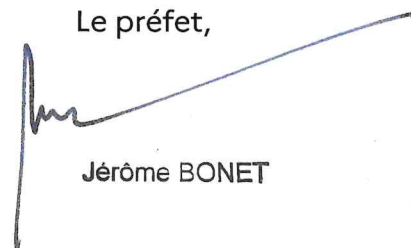
Pour les communes qui en disposent, les systèmes de vidéoprotection, de sécurité passive (barrières anti-véhicules bélier) ainsi que les polices municipales doivent être pleinement mobilisés. Les mesures de restrictions, voire d'interdictions, des activités et de stationnement aux abords des établissements scolaires et des lieux de culte sont à appliquer strictement.

Pour rappel, le guide des bonnes pratiques opérationnelles de sécurisation d'un événement de voie publique est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique> . Il peut être utilement complété du guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics accessibles via le lien <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>.

Dans ce contexte, je vous demande de sensibiliser l'ensemble de vos personnels à ces question de sécurité et, en cas de situation pouvant apparaître comme anormale, de prévenir immédiatement les forces de l'ordre via l'appel d'urgence 17.

Sachant compter sur votre pleine et entière mobilisation, je vous remercie pour les diligences mises en œuvre. Mes services (pref-defense-protection-civile@gard.gouv.fr) restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le préfet,



Jérôme BONET

DESTINATAIRES

- Mesdames et Messieurs les maires du Gard
- Madame la présidente du Conseil Départemental
- Madame la présidente du Conseil Régional
- Mesdames, Messieurs les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale
- Monsieur le président de l'association des maires du Gard
- Monsieur le président de l'association des maires ruraux du Gard

- Madame et Messieurs les représentants des chambres consulaires
- Monsieur le président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
- Monsieur le directeur du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air
- Mesdames et Messieurs les directeurs des centres commerciaux

- Mesdames et Messieurs les représentants des cultes

- Mesdames et Messieurs les chefs de service de l'Etat
- Monsieur le directeur des services de l'Education Nationale
- Monsieur le président de l'université de Nîmes
- Madame la directrice de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes

- Monsieur le directeur de l'aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée
- Monsieur le directeur régional de la SNCF
- Monsieur le président de la Fédération Nationale des transports de Voyageurs (FNTV)
- Monsieur le président de la fédération nationale des transports routiers (FNTR)
- Monsieur le directeur des Voies Navigables de France

en communication pour information à :

Madame, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale du Gard

Madame le directeur interdépartemental de la police nationale des Bouches du Rhône

Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale de Vaucluse

Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard

Monsieur le délégué militaire départemental

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours

Monsieur le directeur du SAMU

